

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Séance du 29 juin

Convocation  
22/06/2023  
Date d'affichage  
22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRESCARTES – S. GREMY – W. COLAS - C. GUILLAUME – F. EUSTACHE (arrivé à 19h08) – H. CAPPELLAZZI – B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEAO – C. GREGOIRE

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY – P. LAMY-BOYET

Secrétaire : S. GREMY

**VENTE DE DEUX TERRAINS A BATIR Rue du Chien Pisant :**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire d'un terrain à bâtir sis Rue du Chien Pisant, cadastré section AB n° 561 en cours de division cadastrale de la manière suivante : deux terrains à bâtir de chacun 768 m<sup>2</sup>, et une bande de terrain de 128 m<sup>2</sup> (cette dernière bande de terrain conservée par la commune).

Lesdits terrains issus à l'origine d'une plus grande propriété acquise par préemption suivant délibération du 20/07/2020 dans le but de l'aménagement de la zone 1AU ayant pour objectif d'épaissir l'ouest du bourg en continuité du tissu d'habitat individuel.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ces deux terrains à bâtir à raison de 40 € le m<sup>2</sup> viabilisé.

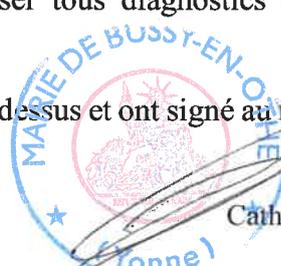
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de mettre en vente ces deux terrains à bâtir à raison de 40 € le m<sup>2</sup> viabilisé.
- 2) Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en vente de ces terrains, à signer tous documents et pièces pour la bonne réalisation de cette opération, notamment à faire réaliser tous diagnostics concernant les terrains, et faire effectuer la viabilisation de ceux-ci.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire  
S. GREMY

Le Maire  
Catherine DECUYPER



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 089-218900595-20230629-2023\_40-DE